

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil municipal tenue le lundi 18 janvier 2021, à 19 :30 heures, sans public, par vidéoconférence, pour contrer la propagation du COVID-19.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère
Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

RÉSOLUTION 007.01.2021

A- ADOPTION DE LA SÉANCE ORDINAIRE (sans public et par vidéoconférence)

La séance, par vidéoconférence, est ouverte par madame la mairesse Nathacha Tessier à 19 h 50 heures et madame Nathalie Lemoine, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Adopté.

RÉSOLUTION 008.01.2021

B- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal Nault,**

L'ordre du jour est adopté avec le retrait du point 1.3, le report du point 2.1 et l'item Varia demeure ouvert.

Adopté.

RÉSOLUTION 009.01.2021

C- ADOPTION DES COMPTES

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'adopter les comptes tels que présentés pour les bordereaux de dépenses, au 15 janvier 2021, au montant de 275 998.41 \$ pour 2020 et de 106 444.93 \$ pour 2021.

Adopté.

RÉSOLUTION 010.01.2021

D- ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES 7 ET 17 DÉCEMBRE 2020 ET DU 12 JANVIER 2021

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'adopter les procès-verbaux des 7 et 17 décembre 2020 et du 12 janvier 2021 tels que présentés.

Adopté.

E- DÉPÔT DES PERMIS DÉCEMBRE 2020

Le dépôt des informations concernant les permis et certificats pour DÉCEMBRE 2020 de l'officier en environnement et bâtiments sont déposées.

F- SUIVI DU CONSEIL PRÉCÉDENT

TRAVAUX PUBLICS

RÉSOLUTION 011.01.2021

STATIONNEMENT INCITATIF – INSTALLATION D’UN POTEAU D’ÉCLAIRAGE

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l’installation d’un poteau d’éclairage pour le stationnement incitatif;

ATTENDU QUE les coûts d’installation d’un poteau d’éclairage privé et d’un luminaire sont estimés à environ 3 000.00 \$;

ATTENDU QUE l’autorisation du conseil et l’attribution d’un budget sont nécessaires pour la mise en place de ce projet;

**Sur proposition de Stéphane Gauthier,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d’autoriser l’attribution d’un budget de 3 000.00 \$ pour l’installation d’un poteau d’éclairage privé et d’un luminaire dans le stationnement incitatif.

Adopté.

RÉSOLUTION 012.01.2021

RAMPE POUR PERSONNES À MOBILITÉS RÉDUITES À LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE la municipalité désire procéder à l’installation d’une rampe pour les personnes à mobilités réduites à la bibliothèque municipale située au 299, rue Notre-Dame;

ATTENDU QUE la compagnie Béton GL inc. a déposé la soumission la plus basse conforme au montant de 17 991,73 \$ plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE deux options ont été soumises par la compagnie Béton GL inc. et qu’après analyse, l’option 1 a été sélectionnée;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'octroyer le contrat à la compagnie Béton GL inc. pour l'installation d'une nouvelle rampe d'accès, selon les détails de l'option 1, pour un montant de 17 991,73 \$ plus les taxes applicables.

QUE la rampe soit installée à la bibliothèque municipale située au 299, rue Notre-Dame.

Adopté.

RÉSOLUTION 013.01.2021

PAIEMENT TOTAL DU CAMION 10 ROUES – AFFECTATION DU SURPLUS NON AFFECTÉ

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer le paiement du camion 10 roues en totalité pour un montant de 338 769 \$ taxes incluses;

ATTENDU QU'un montant de 250 000 \$ a déjà été affecté au surplus;

ATTENDU QUE la municipalité désire affecter un montant de 88 769.71 \$, plus les taxes applicables, au surplus non affecté;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'affecter un montant de 88 769.71 \$, plus les taxes applicables, au surplus non affecté afin d'effectuer le paiement total de 338 769 \$ taxes incluses pour l'acquisition du camion 10 roues.

Adopté.

INCENDIE

DÉCISION POUR UN CAMION CITERNE-POMPE

Reporté.

URBANISME

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ÉCRITE POUR LE PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE 663-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 620-19

Tel qu'énoncé à la résolution 122.04.2020, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite (du 16 décembre au 30 décembre 2020) annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

L'avis public a été publié dans le journal L'Express de Drummondville le 16 décembre 2020 et aux emplacements désignés par le conseil tel qu'indiqué au règlement 574-17.

Aucun commentaire n'a été reçu.

AVIS DE MOTION RÈGLEMENT 663-20 - RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 620-19

Monsieur le conseiller Stéphane Gauthier, par la présente :

- donne avis de motion que le règlement de concordance n° 663-20 amendant le règlement de zonage 620-19 sera adopté;
- dépose le règlement de concordance n° 663-20 amendant le règlement de zonage 620-19.

RÉSOLUTION 014.01.2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT 663-20 – RÈGLEMENT DE CONCORDANCE AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 620-19

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du Règlement de zonage n° 620-19 le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement de zonage n° 620-19 le 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Drummond a été modifié par le règlement MRC-883;

CONSIDÉRANT la modification apportée au Plan d'urbanisme n° 619-19;

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'adopter un règlement de concordance en vertu de l'article 110.4 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., chapitre A-19.1);

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption, le 7 décembre 2020, du projet de règlement numéro 663-20;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique par écrit (du 16 décembre au 30 décembre 2020) annoncée 15 jours au préalable par un avis public selon les modalités adoptées par la résolution 122.04.2020;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu d'adopter le règlement de concordance n° 663-20 amendant le règlement de zonage 620-19.

Adopté.

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ÉCRITE (FAIT DU 16 DÉCEMBRE AU 30 DÉCEMBRE 2020) POUR L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 662-20 AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME 619-19

Tel qu'énoncé à la résolution 122.04.2020, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite (du 16 décembre au 30 décembre 2020) annoncée 15 jours au préalable par un avis public.

L'avis public a été publié dans le journal L'Express de Drummondville le 7 décembre 2020 et aux emplacements désignés par le conseil tel qu'indiqué au règlement 574-17.

Aucun commentaire n'a été reçu.

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME 619-19

Monsieur le conseiller Stéphane Gauthier, par la présente :

- donne avis de motion que le règlement n° 662-20 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme 619-19 sera adopté;
 - dépose le règlement n° 662-20 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme 619-19.
-

RÉSOLUTION 015.01.2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT 662-20 – RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME 619-19

CONSIDÉRANT l'adoption par la Municipalité du Règlement sur le plan d'urbanisme n° 619-19 le 2 décembre 2019;

CONSIDÉRANT l'entrée en vigueur du Règlement sur le plan d'urbanisme n° 619-19 le 24 janvier 2020;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Drummond a été modifié par le règlement MRC-883;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter des modifications dans un but de concordance;

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 18 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'adoption, le 7 décembre 2020, du projet de règlement numéro 662-20;

CONSIDÉRANT la tenue d'une consultation publique par écrit (du 16 décembre au 30 décembre 2020) annoncée 15 jours au préalable par un avis public selon les modalités adoptées par la résolution 122.04.2020;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'adopter le règlement de concordance n° 662-20 amendant le règlement de zonage 619-19.

Adopté.

RÉSOLUTION 016.01.2021

AUTORISATION POUR LA MISE EN PLACE D'UN RÈGLEMENT D'URBANISME DISCRÉTIONNAIRE (PPCMOI)

ATTENDU QUE la mise en place d'un règlement PPCMOI permettrait l'autorisation de projet non conforme au règlement d'urbanisme, et ce, sans procéder par une modification du zonage;

ATTENDU QUE des projets à la carte pourraient être possibles sans que d'autres propriétaires, dans la même zone, puissent s'en prémunir de façon systématique;

ATTENDU QUE le PPCMOI permettrait de mettre en place le projet de centre d'entraînement pour les pompiers;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'autoriser la mise en place d'un règlement d'urbanisme discrétionnaire (PPCMOI).

Adopté.

RÉSOLUTION 017.01.2021

DEMANDE D'APPROBATION POUR DÉLIVRER UN CONSTAT D'INFRACTION ET ORDONNANCE DE CESSATION (REQUÊTE EN DÉMOLITION) – LOT 5 153 318 - 416 CHEMIN YAMASKA

ATTENDU QU'une maison mobile laissée à l'abandon et située au 416, chemin Yamaska, est considérée comme dangereuse ;

ATTENDU les avis d'infraction envoyés et les inspections effectuées au dit immeuble;

ATTENDU QUE le propriétaire contrevient aux articles 93 et 234 du règlement de zonage 620-19 et aux articles 13, 15 et 18 du règlement sur la salubrité des bâtiments et construction 565-17;

ATTENDU QUE l'amende minimale est de 1 000,00 \$ plus les frais;

ATTENDU QUE selon l'article 70 du règlement sur les permis et certificats, l'approbation du conseil est nécessaire pour délivrer un constat d'infraction ;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'autoriser, madame Kim Boivin, inspectrice municipale, à délivrer le constat d'infraction et l'ordonnance de cessation au propriétaire du lot 5 153 318.

Adopté.

RÉSOLUTION 018.01.2021

DEMANDE D'APPROBATION POUR DÉLIVRER UN CONSTAT D'INFRACTION – LOT 5 155 008 - 399, CHEMIN YAMASKA

ATTENDU les avis d'infraction envoyés et les inspections effectuées au dit immeuble;

ATTENDU QUE le propriétaire contrevient à l'article à l'article 9 du règlement 567-17;

ATTENDU QUE l'amende minimale est de 100.00\$ plus les frais;

ATTENDU QUE selon l'article 70 du règlement sur les permis et certificats, l'approbation du conseil est nécessaire pour délivrer un constat d'infraction ;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Stéphane Gauthier,**

Il est résolu d'autoriser, madame Kim Boivin, inspectrice municipale, à délivrer le constat d'infraction au propriétaire du lot 5 155 008.

Adopté.

RÉSOLUTION 019.01.2021

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT - CANTINE MOBILE – ANNIE LACHANCE

ATTENDU QUE l'ajout d'une cantine mobile aux festins des Gitans contrevient au règlement de construction qui demande une fondation permanente et au règlement de zonage (deux usages sur le même terrain);

ATTENDU QU'une cantine mobile ne fait pas partie des usages temporaires extérieurs autorisés;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande de modification au règlement afin de permettre l'installation d'une cantine mobile sur le terrain du Festins Gitans;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu de proposer au propriétaire du terrain concerné d'effectuer une demande de modification au règlement, par écrit, à la municipalité.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise au propriétaire du terrain du Festins Gitans ainsi qu'à madame Annie Lachance.

Adopté.

RÉSOLUTION 020.01.2021

ENTENTES – INSPECTION, PERMIS, CONCILIATEUR-ARBITRE ET URBANISME - MRC DE DRUMMOND

ATTENDU QUE des propositions d'ententes entre la municipalité et la MRC de Drummond ont été déposées en novembre 2020;

ATTENDU QUE les derniers projets d'ententes reçus en janvier 2021 proposent des tarifs différents de celles que la municipalité avait déjà en sa possession;

**Sur proposition de Sylvain Proulx,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de mandater madame Nathalie Lemoine, directrice générale, de procéder à une demande de révision des tarifs auprès de la MRC de Drummond.

Adopté.

LOISIRS

RÉSOLUTION 021.01.2021

LISTE DES AFFECTATIONS DU BUDGET 2020

ATTENDU QUE la municipalité désire affecter des dépenses au budget 2020;

ATTENDU QUE les affectations du budget 2020 seront réparties de la façon suivante :

Jardin phase 2 : 1 000.00 \$
Réparation terrain tennis : 2 000.00 \$
Changer terrain pickleball : 1 500.00 \$
Party des bénévoles : 2 500.00 \$
Buvette- terrain de balle : 5 000.00 \$

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'affecter les sommes ci-haut nommées au budget 2020.

Adopté.

RÉSOLUTION 022.01.2021

AUTORISATION DE DÉPÔT AU FOND DE LA RURALITÉ POUR 2021

ATTENDU QUE le coordonnateur au service des loisirs désire déposer un projet pour le « Skate parc » au Fond de la ruralité 2021;

ATTENDU QUE l'appui et l'autorisation du conseil sont nécessaires afin d'effectuer le dépôt dudit projet au Fond de la ruralité 2021;

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'appuyer et d'autoriser monsieur Jaclyn Joyal, coordonnateur au service des loisirs, pour déposer le projet pour le « Skate parc » au Fonds de la ruralité pour l'année 2021.

Adopté.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

RÉSOLUTION 023.01.2021

PROCLAMATION DES JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2021

ATTENDU QUE le contexte pandémique fragilise l'équilibre et les repères qui stabilisent les jeunes et adultes durant leur parcours scolaire ;

ATTENDU QUE les mesures sociosanitaires agissent défavorablement sur l'engagement et la motivation des jeunes et des adultes en formation, augmentent leur anxiété, accentuent l'isolement et limitent les contacts avec leurs pairs. Ces conséquences ont des effets à court, à moyen terme et certainement à long terme sur la persévérance scolaire et la réussite éducative des étudiants centricois ;

ATTENDU QUE malgré la situation pandémique, la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique ;

ATTENDU QUE tous les acteurs de la communauté peuvent agir sur la persévérance scolaire afin de favoriser la réussite éducative au Centre-du-Québec ;

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec tient, chaque année en février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

ATTENDU QUE dans le cadre de cette édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes et aux adultes en formation que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études ;

ATTENDU QUE la Table régionale de l'éducation Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, l'ensemble des acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes et d'adultes obtiennent un premier diplôme ou qualification.

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de déclarer que la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham appuie les Journées de la persévérance scolaire 2021 par cette résolution;

QUE lors des Journées de la persévérance scolaire du 15 au 19 février 2021, la municipalité s'engage également à participer au mouvement d'encouragement régional « TOPE LÀ ! »;

QUE la population de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham soit invitée, par divers moyens de communication, à installer une image de main d'enfant dans leurs fenêtres pour démontrer leur support.

Adopté.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 664-20 FIXANT LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LES COMPENSATIONS POUR SERVICES MUNICIPAUX ET TAUX D'INTÉRÊT

Madame la conseillère Sarah McAlden, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 664-20 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et taux d'intérêts;
- dépose le projet du règlement numéro 664-20 fixant le taux de la taxe foncière, les compensations pour services municipaux et taux d'intérêt.

RÉSOLUTION 024.01.2021

NOMINATION DES COMITÉS INTERNES 2021

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Sarah McAlden,**

Il est résolu, après discussions entre les membres du conseil, qu'il y aura seulement deux conseillers par comité, sauf pour le comité d'aménagement/développement;

QUE le conseil procède à la nomination des comités internes comme suit :

OBNL Sylvain Proulx Sarah McAlden	Loisirs Patrice Boislard Chantal Nault
Aménagement/Développement Sylvain Proulx Stéphane Gauthier Sarah McAlden	Ressources humaines Chantal St-Martin Nathacha Tessier
Bibliothèque/Famille/Ainés Chantal St-Martin	Voirie Sylvain Proulx Patrice Boislard
CCU Stéphane Gauthier Chantal Nault	Maire-suppléant 2021 Patrice Boislard: 01-01 au 31-05 Chantal Nault : 01-06 au 04-10
Environnement Chantal St-Martin Chantal Nault	Incendie Sylvain Proulx Sarah McAlden

Adopté.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 666-21 SUR LA GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Madame la conseillère Chantal Nault, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 666-21 sur la gestion des matières résiduelles.

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT DE TAXATION N° 665-21
RELATIF À LA RÉPARTITION DES COÛTS DES TRAVAUX D'ENTRETIEN ET DE
NETTOYAGE DU COURS D'EAU RIVIÈRE DAVID, BR. 23 (GC 386);**

Madame la conseillère Sarah McAlden, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement de taxation numéro 665-21 relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Rivière David, BR. 23 (GC 386);
- dépose le projet du règlement de taxation numéro 665-21 relatif à la répartition des coûts des travaux d'entretien et de nettoyage du cours d'eau Rivière David, BR. 23 (GC 386).

RÉSOLUTION 025.01.2021

MANDAT À LA FIRME BC2 – DEMANDE D'EXCLUSION

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une offre de service, portant le numéro 3012001, de la firme BC2 pour de l'accompagnement dans la préparation d'une demande d'exclusion de la zone agricole dans le territoire de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham;

ATTENDU QUE la firme BC2 propose d'effectuer le mandat, clé en main, pour un montant de 15 604 \$ excluant les déboursés et les taxes applicables;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu de mandater la firme BC2, selon les conditions ci-haut mentionnées, au montant de 15 604 \$ excluant les déboursés et les taxes applicables;

QUE la résolution 010.01.19 soit abrogée.

Adopté.

RÉSOLUTION 026.01.2021

AUTORISATION À PRÉSENTER ET SIGNER DES DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE POUR 2021

**Sur proposition de Chantal Nault,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham désigne les personnes suivantes, madame Nathalie Lemoine, directrice générale, monsieur Mike Béland, directeur des services techniques et travaux publics et monsieur Jaclyn Joyal, coordonnateur du service des loisirs, comme personnes autorisées à agir et signer en son nom tous les documents relatifs à tous projets relevant de son service et déposer les demandes d'aide financière pour 2021.

Adopté.

RÉSOLUTION 027.01.2021

COTISATION ANNUELLE 2021 À L'ADMQ, COMBEQ ET AQU

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'acquitter la cotisation annuelle à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour madame Nathalie Lemoine, directrice générale, pour un montant total de 895.00 \$ plus les taxes applicables.

QUE les frais de cotisation annuelle à la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et environnement du Québec soient acquittés, pour madame Kim Boivin, inspectrice, au montant de 380,00 \$, plus les taxes applicables, ainsi que les frais d'adhésion annuels à l'Association québécoise d'urbanisme au montant de 144,00 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 028.01.2021

ADHÉSIONS 2021 – FQM ET QUÉBEC MUNICIPAL

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'acquitter les frais d'adhésion annuels aux associations suivantes :

- Fédération québécoise des municipalités : 4 119.10 \$ plus les taxes applicables ;
- Québec municipal : 530.60 \$ plus les taxes applicables.

Adopté.

RÉSOLUTION 029.01.2021

ARCHIVES – SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE DRUMMOND

ATTENDU QUE la Société d'histoire de Drummondville, OSBL, présente une offre de service pour effectuer la suite du mandat des archives, octroyé en 2019, pour un montant de 8 280 \$ taxes incluses plus les frais de déplacement de l'archiviste;

**Sur proposition de Patrice Boislard,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu d'octroyer le contrat de la gestion documentaire 2021 à la Société d'histoire de Drummond au montant de 8 280 \$ plus les frais de déplacement de l'archiviste.

Adopté.

RÉSOLUTION 030.01.2021

AFFECTATION DES MONTANTS DISPONIBLES POUR L'OMH ET LE DÉVELOPPEMENT

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal Nault,**

Il est résolu d'affecter les montants budgétaires 2020 disponibles :

Contribution à l'OHD: 4 600\$ au poste budgétaire 02 69000 970

Développement : 60 000\$ au poste budgétaire 02 62000 419

Adopté.

VARIA

RÉSOLUTION 031.01.2021

ADOPTION DU RÈGLEMENT 660-20 SUR LES COMPTEURS D'EAU

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné le 2 novembre 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption du projet de règlement numéro 660-20 le 7 décembre 2020;

CONSIDÉRANT l'adoption par la municipalité du règlement sur les compteurs d'eau le 18 janvier 2021;

**Sur proposition de Chantal St-Martin,
Appuyé de Patrice Boislard,**

Il est résolu d'adopter le règlement numéro 660-20 abrogeant tous les règlements antérieurs relatifs au compteur d'eau.

QUE le chapitre 2 du règlement 567-17 sur l'utilisation de l'eau potable en provenance de l'aqueduc municipal soit abrogé par le règlement 660-20.

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté.

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 667-21 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 567-17 SUR L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE EN PROVENANCE DE L'AQUEDUC MUNICIPAL

Madame la conseillère Sarah McAlden, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le projet de règlement numéro 667-21 modifiant le règlement 567-17 sur l'utilisation de l'eau potable en provenance de l'aqueduc municipal.
 - dépose le projet du règlement numéro 667-21 modifiant le règlement 567-17 sur l'utilisation de l'eau potable en provenance de l'aqueduc municipal.
-

RÉSOLUTION 032.01.2021

ÉTABLISSEMENT D'UN TARIF POUR MISE EN COMMUN D'ÉQUIPEMENT AVEC LA MUNICIPALITÉ DE WICKHAM

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de proposer une entente de 90 jours, pour une mise en commun d'équipements incendie, à la municipalité de Wickham;

QUE les tarifs soient répartis selon la richesse foncière uniformisée des deux municipalités;

QUE les équipements concernés sont les suivants : habits de combat, radio, cellulaire, entretien/essence/camion pick-up, camion/équipement;

QUE les coûts hebdomadaires soient de 45.93 \$ pour un total de 2 388.30 \$ annuellement;

QU'une rencontre soit prévue à l'intérieur de la période de 90 jours de l'entente.

Adopté.

RÉSOLUTION 033.01.2021

CORRECTION DE LA RÉSOLUTION 417.12.2020

ATTENDU QUE la résolution 417.12.2020 mentionnait que la FQM offrait des formations à 50 % de rabais si les inscriptions avaient lieu avant le 25 décembre 2020;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée et que le rabais est plutôt de 25 %;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Chantal St-Martin,**

Il est résolu de procéder à l'inscription de madame Nathacha Tessier, mairesse, aux trois formations de la FQM avec le rabais de 25 % :

- Planification stratégique (nouvelle formule), le 11 février 2021;
- Communication avec les médias et les citoyens, les 25 et 26 février 2021;
- Les mécanismes de mise en commun : comment faire les bons choix, le 1er avril 2021.

QUE les frais d'inscription soient payés ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement sur présentation des pièces justificatives.

QUE la résolution 417.12.2020 soit abrogée.

Adopté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

INFORMATION

Monsieur le conseiller, Patrice Boislard, aimerait féliciter l'équipe de la voirie pour l'aménagement du parc dont la glissade et l'équipe des loisirs pour la patinoire. Merci!

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉS DE CRÉDITS

Je soussignée, Nathalie Lemoine, secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham, certifie par les présentes que les fonds sont disponibles aux postes budgétaires pour les dépenses ci-haut mentionnées, projetées et décrétées de ladite municipalité.

Nathalie Lemoine

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renoncent à son droit de veto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Patrice Boislard**

QUE la séance soit levée à 20h14.